



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 avril 2015
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2015

16-19 juin 2015

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Prorogations de programmes de pays en cours

Note du secrétariat

Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note informe le Conseil d'administration de la première prorogation pour un an des programmes de pays pour le Burkina Faso, le Mozambique, la Somalie et le Yémen, prorogations qui ont toutes été approuvées par le Directeur général.

La note présente, en outre, les motifs de la proposition de prorogation pour un an des programmes de pays pour la Côte d'Ivoire, le Liban et la Libye. Le Conseil d'administration est invité à approuver ces demandes de prorogation.

Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la première prorogation pour un an des programmes de pays pour le Burkina Faso, le Mozambique, la Somalie et le Yémen, prorogations qui ont toutes été approuvées par le Directeur général, comme indiqué au tableau 1;

2. *Approuve* la prorogation pour un an des programmes de pays pour la Côte d'Ivoire, le Liban et la Libye, comme indiqué au tableau 2.

* E/ICEF/2015/4.



Tableau 1
**Première prorogation pour un an de programmes de pays en cours approuvée
 par le Directeur exécutif**

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Burkina Faso	2011-2015	2016	<ul style="list-style-type: none"> – Permettre à l'UNICEF se s'aligner sur le nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2017-2020, qui sera arrêté définitivement en juillet 2016. – La prorogation permettra au nouveau programme de pays d'être basé sur le plan directeur national validé de développement économique et social 2016-2020.
Mozambique	2012-2015	2016	<ul style="list-style-type: none"> – En vue de se conformer aux demandes de l'ONU et du Gouvernement relatives à l'alignement sur le nouveau cycle de planification 2016-2020. – Afin que les programmes de pays de l'UNICEF puissent être harmonisés avec la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté 2016-2020.
Somalie	2011-2015	2016	<ul style="list-style-type: none"> – S'aligner sur la durée du Pacte pour la Somalie, qui a été approuvé en 2015 par le Gouvernement somalien, la société civile et les organisations non gouvernementales partenaires. Le Pacte énonce les priorités nationales pour 2014-2016. – La prorogation permettrait à l'ONU d'aligner ses activités sur les priorités décrites dans le plan national.
Yémen	2012-2015	2016	<ul style="list-style-type: none"> – Afin de permettre l'alignement sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le cycle de planification du Gouvernement et la cohérence avec eux. – Le plan de transition actuel du Gouvernement pour la stabilisation et le développement a été prorogé et le prochain plan de développement du Gouvernement devrait couvrir la période 2017-2021. – Afin de s'aligner sur le cycle du plan-cadre prolongé des Nations Unies pour l'aide au développement.

Tableau 2

Prorogation des programmes de pays soumise à l'approbation du Conseil d'administration

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Période proposée pour la prorogation</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>		
			<i>Motifs propres au pays</i>	<i>Harmonisation avec les Nations Unies</i>	<i>Mise en œuvre ou autres aspects</i>
Côte d'Ivoire (déjà prorogé jusqu'en 2015)	2009-2013	2016	La prorogation pour un an fait suite à une demande du Gouvernement visant à mener à bien l'examen du plan national de développement 2012-2015 et à tirer parti des résultats de cet examen pour en élaborer un nouveau.	La demande de prorogation pour un an du Gouvernement a été transmise au Groupe Afrique occidentale et centrale du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui a approuvé cette prorogation.	Afin que le nouveau plan national de développement puisse tirer parti des résultats du recensement de 2014 et de l'étude de 2015 sur le niveau de vie. Afin que l'ONU puisse assurer l'harmonisation avec les priorités nationales énoncées dans le nouveau plan national de développement.
Liban (déjà prorogé jusqu'en 2015)	2010-2014	2016	Avec plus de 1,1 million de réfugiés syriens au Liban, l'UNICEF et l'équipe de pays des Nations Unies continuent de fournir un appui aux personnes touchées par les conséquences de la crise syrienne.	La demande relative à une seconde prorogation d'un an vise à aligner le programme de pays sur la prorogation approuvée du PNUAD 2010-2015 jusqu'à la fin de 2016.	Afin d'assurer l'alignement sur le Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban 2015-2016, qui a été approuvé par le Gouvernement.
Libye (déjà prorogé jusqu'en 2015)	2013-2014	2016	Du fait de la crise actuelle, la feuille de route politique énoncée dans la Déclaration constitutionnelle en 2011 est au point mort depuis juillet 2014.	La seconde prorogation pour un an a pour objet l'alignement sur la décision de l'équipe de pays des Nations Unies de demander une seconde prorogation d'un an du cycle actuel de programme de pays.	La situation dans le pays en matière de mouvements et d'insécurité a limité la planification à moyen et à long terme.